l'épreuve par plus de 350 mètres sur leurs adversaires.

C'est au milieu de l'enthousiasme général que la réunion a pris fin.

Nous félicitons la musique de l'Ile de Ligne qui a prêté son gracieux concours à la fête.

Chronique Locale

ROUBAIX

Collision entre voiture et tramway

Dimanche après-midi, vers trois heures, dans la rue Neuve, le cheval de M. Jules Duhamel, demeurant à la Bailleule, ayant pris peur à la vue du car, a conduit la voiture dans le tramway, occasionnant certains dégâts, que M. Duhamel s'est offert à payer.

Arrestation pour viol

Il y a une douzaine de jours, M. Bossard commissaire de police de Wattrelos recevait une plainte d'une jeune fille qui, disait-elle, aurait été victime d'un individu lui ayant fait subir les derniers outrages.

Une enquête fut aussitôt ouverte par le magistrat.

Il fut établi que la jeune fille aurait été arrêtée dans un endroit assez désert par un indipiou qui, l'accostant, la menaça d'un couteau si elle ne le laissait pas faire.

Cela dit, le misérable se jeta sur la pauvrette qui terrifiée de frayeur et se livra à son abominable action.

Les recherches qui avaient été faites par la police de Wattrelos restèrent vaines, mais bientôt on apprit que l'auteur de cet attentat habitait Roubaix.

Hier matin, à deux heures, le service de la sûreté de notre ville mettait le misérable en état d'arrestation.

C'est un nommé Alphonse Talman, âgé de 30 ans, journalier, demeurant au Cul-de-Four, rue Bayard.

Il sera remis entre les mains de M. Bossard, commissaire de police, pour être confronté avec sa victime.

Accidents du travail

Lundi matin, vers huit heures, un manœuvre de maçon travaillant pour le compte de MM. Landrieux frères, entrepreneurs, rue Sainte-Thérèse, 49 et 51, M. Jean Vanwielé, âgé de seize ans, domicilié rue de la Balance, 5, s'est contusionné l'épaule gauche en montant à l'échelle avec un panier de briques.

Le docteur *qui a été appelé à lui donner ses soins* a constaté de quatre à cinq jours d'incapacité de travail.

— Un ouvrier apprêteur de chez MM. Motte et Delescluse, Adolphe Ruggeman, âgé de vingt-deux ans, demeurant rue Marceau, 8, a glissé, hier à midi, dans l'escalier et est tombé sur un tesson de bouteille.

Dans cette chute, l'infortuné jeune homme s'est coupé l'artère du poignet droit.

Après avoir reçu les soins du docteur Merlier, il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

— Le 24 juin, à 3 heures du soir, une ouvrière bâclonne de la Société anonyme de filature, Mlle Opsemer Alice, âgée de 14 ans, domiciliée rue Charles-Quint à Croix, a eu le bout de l'index gauche pris entre les guides et les leviers d'un renvideur en voulant retirer un morceau de bourre.

Le docteur, qui lui a donné ses soins, a constaté des plaies contuses et craint la perte possible de la phalangette.

Quatre semaines de repos seront nécessaires à sa guérison.

Pochards qui insulte la police

M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation la nommée Bernadette Deco, âgée de 30 ans, servante, domiciliée rue du Parc.

Cette dame était *saoule, dimanche soir, rue* du Luxembourg et injuriait grossièrement les agents de police de faction à cet endroit.

Arrestation d'une association de jeunes voleurs

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, a fait procéder à l'arrestation de toute une bande de jeunes voleurs qui allaient de foire en foire et dévalisant les étalages des petits marchands forains.

Deux de ces galopins, les nommés Verbert Louis, âgé de 13 ans et Verfaille Omer, âgé de 11 ans, demeurant rue de Jemmapes, 26, il y a un mois ont encore été arrêtés pour vol à l'étalage.

L'enquête continue et d'autres arrestations sont sur le point d'être opérées.

Un pochard qui a soif

Hier après-midi, vers quatre heures, un pochard qui se trouvait le long du canal, à proximité du pont de la République se jeta tout à coup à l'eau.

A ce moment passait le tramway se dirigeant vers Tourcoing. Un des voyageurs, M. Castelain, négociant en laines et chaînes, voyant notre homme qui se débattait dans l'eau, descendit du car et se jeta résolument dans le canal d'où après de pénibles efforts, il parvint à retirer l'homme de sa situation périlleuse.

Nous adressons nos plus chaudes félicitations au modeste sauveteur qui a disparu aussitôt sa noble action accomplie.

Ecole Nationale des Arts industriels

Le jury chargé du classement des projets du 9e concours organisé par la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie, avec l'aide et sous le patronage du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, entre les élèves des écoles de beaux-arts du dessin, d'art décoratif et d'art industriel de France, a attribué le sixième prix (prime de 200 fr. et médaille d'argent) à l'élève Fouquin, Ed., des cours de composition décorative et de modelage.

Le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts a attribué à M. Ponchon, élève des cours de composition décorative et de modelage, en raison de son succès d'exécution (félicitations du jury) au concours pour la dispense partielle du service militaire en temps de paix, une épreuve de la gravure-gravée, par M. Jeanin, d'après le tableau de Trognon «Retour à la ferme».

Ces sont d'abord les professeurs des cours ci-dessus et de ceux chargés des cours préparatoires.

Excursion du Cercle Polyglotte de Roubaix

L'excursion du Cercle Polyglotte de Roubaix, dimanche dernier à Dunkerque, a réussi au-delà de toute espérance.

Partie de Roubaix au nombre d'une soixantaine environ, au train de 6 h. 38, les excursionnistes sont arrivés à Dunkerque vers 9 heures. Ils ont été reçus à la gare par M. Bonnet, directeur de l'école spécialement désigné par M. le maire de Dunkerque.

Après un hommage rendu à Jean Bart, les membres du Cercle polyglotte se rendaient à l'Hôtel de Ville où M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, entouré de ses adjoints, les attendait, revêtu de son insigne.

M. Loridan présente M. J. Gaillard à M. le Maire, qui lui souhaite la bienvenue ainsi qu'aux membres du Cercle polyglotte.

M. J. Gaillard remercie.

En réponse aux paroles de M. J. Gaillard, M. le Maire adresse alors aux membres du Cercle un discours qui produit la *meilleure impression*.

A sortir de la mairie, les membres du cercle se sont rendus immédiatement au quai d'embarquement où les attendait un remorqueur mis à leur disposition par M. Tryscon, président de la Chambre de commerce. Ils ont fait alors une délicieuse promenade de quelques heures en pleine mer qui plusieurs d'entre eux cependant ont dû payer d'un large tribut.

A nuitée débarquée, ils sont partis pour Malo-les-Bains où ils se sont livrés aux plus joyeux ébats.

Le dîner les retrouva tous à 1 heure 1/2 à l'Hôtel de Bord. Ils y fêtèrent longuement le pays.

Au dessert, MM. Ch. Facques, J. Gaillard, Alfred Page prirent successivement la parole en dernier en anglais, en langue nationale. Puis des vivats retentirent, des chants dits avec beaucoup d'entrain par MM. Drion et Dupont, avec l'accompagnement du pianiste irréprochable qu'est M. Marescaux, achevèrent de mettre tout le monde en belle humeur.

L'après-midi s'est passée en visites à la défense mobile, à la kermesse au parc de la Marine et à 9 h. 45 tout le monde reprenait le train pour Roubaix un peu fatigué, mais heureux de cette excursion qui laissera chez tous le meilleur souvenir.

Une réunion publique au Théâtre de Roubaix

Hier soir a eu lieu au théâtre Convreur une réunion publique et contradictoire. L'ordre du jour était la sectionnement électoral de Roubaix.

Une foule assez nombreuse avait tenu à se rendre à cette conférence en signe de protestation contre le projet Motte-Chatteleyn.

Des huit heures, le bureau est ainsi constitué : Président, Emile Marcoux ; assesseurs, Henri Terryn, Henri Dupont.

La citoyen Michel Servais ouvre la séance en démontrant par une longue causerie la reculade faite par les républicains modérés avec leur projet de sectionnement. Il est fort applaudi.

M. Bailleul qui *lui succède continue sur le même* sujet.

Le nouvel orateur démontre en une causerie très sensée et très approuvée de l'auditoire, l'inutilité du sectionnement.

Il dit que ceux qui veulent changer le système électoral qui a toujours permis à la République d'assurer ses succès, *coûte que coûte* peut et se déclarent ainsi ennemis des réformes démocratiques et des progrès républicains.

Les Motte et les Chatteleyn savent très bien que c'est en trouvant moyen de détourner, *les pouvoirs des réformes qu'ils ne peuvent et ne pourront jamais* réaliser, qu'ils ont pu capter leurs suffrages.

Voilà pourquoi ils veulent ce changement.

Il attaque ensuite le rapporteur de ce projet, M. Bossenot, le défie de démontrer que tout le monde connaît qui représentant des écoles laïques, les combat en faveur des écoles congréganistes.

Cette remarque est sanctionnée d'applaudissements.

Il termine en invitant les électeurs à venir protester ce soir, à sept heures et demie à l'Hôtel-de-Ville.

Le citoyen Sauve-Beauty aborde la tribune. Il est accueilli par des applaudissements.

M. Sauve lit la lettre d'excuse du député Motte, dans laquelle il apprend le ministère d'aujourd'hui un *ministère de renégats*.

« Un ministère de renégats, vous osez appeler ainsi M. Waldeck-Rousseau, déclare-t-il, celui-là même que vous avez fait venir à Roubaix pour vous défendre ! »

Un tonnerre d'applaudissements accueille les paroles de l'orateur.

L'orateur ensuite la combinaison du ministère et donne à l'assemblée la nouvelle de la victoire du gouvernement, malgré les efforts de la réaction et des républicains Motte, Chatelepn et Mastaldemart.

Il est heureux de ce nouveau ministère qui saura faire renverser dans l'ordre les factieux galonnés qui n'attendaient que l'occasion pour écraser la République.

L'orateur attaque violemment la question locale du sectionnement.

Il en'réfute nettement la nécessité.

Après un ordre du jour lu par le citoyen Bailleul retirant le projet Motte-Chatelayn et invitant les électeurs à venir manifester à la mairie ce soir à 7 h. 1/2, *étant donné qu'à l'unanimité, la séance* est levée à 10 heures.

A la sortie une manifestation se forme et se dirige vers les rues Cuvelle, St-Antoine, Pallart, Grande Place en criant démission ! démission Eugène !

Le cortège serre en vain les manifestants. Qui après un arrêt devant la mairie où les cris de démission Eugène, redoublent, se dispersent dans la rue de la Gare.

Savon au Musc du Lékélé N° 29
pâte onctueuse, parfum puissant

WATTRELOS

Fraude. — Les préposés de douanes Quille et Pacquet; de service dimanche soir, vers onze heures, à la frontière a un Kilomètre du Montdu-Lin, ont arrêté les nommés Denis Florin, âgé de 38 ans, peintre, domicilié à Roubaix, rue d'Antoing, 21, et Ursule Tiberghien, 27 ans, cabaretière, domiciliée à Mouscron, qui étaient porteurs de 6 kilogrammes de café vert, *valeur 18 francs.*

CROIX

Une attaque nocturne. — Dimanche matin, vers deux heures, un nommé Hotens Léonold, 53 ans, jardinier, demeurant rue des Ogiers, s'en revenait de Wattrelos où il avait travaillé jusque 7 heures et avait *pris une agréable* soirée chez un de ses parents. En passant en face de l'abreuvoir, rue de l'Epeule, à Roubaix, quatre individus se mettent à le suivre et arrivé rue Chevreuil l'un des individus saute sur le dos de M. Hotens puis, aidé des trois autres compères, ils se mirent en devoir de dépouiller leur victime qu'ils mirent dans l'impossibilité de se défendre.

Ces quatre malotrus lui enlevèrent dans un portemonnaie en cuir qui se trouvait dans la poche de son pantalon quatre pièces de 5 fr., un louis de vingt francs et quelques sous.

M. Hotens n'a pu donner aucun renseignement sur ses agresseurs. Une enquête est *pu*rsuivie.

La ducasse Saint-Pierre. — Favorisée par un temps relativement beau, la ducasse avait attiré beaucoup de promeneurs. Les marchands et tenanciers de jeux divers n'ont pas eu à se plaindre de la recette de ces deux jours. Une joyeuse animation a cessé de régner durant ces deux journées de fête.

Un vol de lapin. — Dans la nuit de samedi à dimanche un malfaiteur a dérobé un superbe lapin dans le clapier de M. Régis, journalier, rue Baudin. Une enquête est ouverte.

Une bataille. — Plainte a été déposée au commissaire de police de Croix par un nommé Henri Vanryckeghem, pour blessures reçues dans une rixe survenue dimanche matin vers 4 h. 1/2 à un nommé Delplanque.

Jeu de hasard. — Le garde Ghesquière a saisi le nommé Ch. Fouquet, du 1er arrondissement, à la barrière de Roubaix, *procès-verbal* au nommé Verceuysse Alphonse, âgé de 36 ans, rue à Lille, demeurant à Roubaix, 242, boulevard Gambetta, qui se trouvait à la ducasse Saint-Pierre, dimanche après-midi.

Une trouvaille. — On a trouvé, dimanche après-midi, à la ducasse St-Pierre, un porte-monnaie contenant une certaine somme. Il a été remis entre les mains du commissaire de police.

Résultat du concours de Clermont organisé par l'Association Colombophile de Croix, le dimanche 25 juin chez M. A. Dupuis, place St-Martin.

201 pigeons lâchés à 6 heures du matin par M. Arlon :

1er prix Charlet, unique. 3 p. — *2e Boone, 1 p.* — 3e Houttekins, 3 p. — 4e Lagier Henri — 5e Lefebvre Henri, 1 p. — 6e, Lepers J. 3 p. — 6e Dhat H., 1 p. — 8e Lefebvre J. — 9e Duponchelle. 1 p. — 10e Lafleschelle, 1 p. — 11e Arthur Olive — 12e Jules Dujardin — 13e Prudent Vanherpe — 14e Laisnne.

Poule à 8 francs, hors concours. Leder.

Le premier rentré a été constaté à 8 h. 36.14 avec une vitesse de 966 m. 55 à la minute et le dernier à 9 h. 46.12 avec 913. 10.

L'association rappelle aux amateurs son concours sur Chantilly dimanche prochain, 2 juillet.

50 fr. du prix d'honneur.

Inscription et mise en paniers la veille de 4 à 7 h. 1/2 du soir, chez Mme veuve Duisberre, rue de Wasquehal.

WASQUEHAL

Réunion du Conseil municipal. — C'est aujourd'hui mardi soir, à 7 heures, que le Conseil municipal se réunira pour la troisième fois. Il doit délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la session de juin.

Nous espérons voir le quorum atteint en son *lieu par la présence de nos édiles venant défendre* les intérêts des électeurs qui leur ont confié ce soin.

Braconnage. — Le garde-champêtre Wanin a saisi quatre lacets qui avaient été placés pour prendre des lapins par un nommé Eugène Dragues, 30 ans, drageur, né à Roncourt (Aisne) et demeurant à Leon-les-Lille.

Procès-verbal a été dressé contre ce délinquant pour braconnage.

ÉLIXIR SUEDOIS
-Voir à la 4e page.

TOURCOING

Un enfant martyr

M. le commissaire de police du 3e arrondissement a mis en état d'arrestation le nommé Charles Vanesle, 38 ans, sujet belge, exerçant la profession de tisseur et demeurant en logement chez les époux C., rue de Gand, 290.

Veneste vit séparé de sa femme dont il a eu trois enfants. Deux sont chez ses parents, le troisième un petit garçon de huit ans Louis, est avec le père.

D'après les renseignements recueillis Veneste se livrait fréquemment sur son enfant à des sévices graves cela pour des peccadilles. Le petit raconte qu'il était martyrisé. M. le docteur Dewyn commis pour visiter le petit Louis a relevé des ecchymoses sur le corps de l'enfant.

Maître escroc

Le nommé Henri Voignier, 33 ans, agent d'affaires, dont nous avons annoncé l'autre jour l'arrestation pour escroquerie et usurpation de fonctions, a fait d'assez nombreuses dupes tant à Tourcoing qu'à Roubaix. Cet individu qui se faisait passer tantôt pour un agent voire même inspecteur du service des contributions indirectes se présentait chez les nouveaux débitants, usait d'intimidation et se faisait remettre le montant de la licence.

Il a également empoché des sommes d'argent qui lui avaient été remises par des personnes pour remplir les fonctions.

M. Spéneux, commissaire de police du 3e arrondissement, a reçu la plainte d'un certain nombre de victimes de ce chevalier d'industrie.

Arrestations

Le nommé Charles-Louis D..., 26 ans, vannier, né à Comines (France), de parents belges, et demeurant à Bruxelles a été arrêté dimanche soir au bal du «Lion belge», rue Sainte-Blaise, pour infraction à un arrêté d'expulsion pris à sa charge.

. .

Louis T..., 48 ans, trieur, *rue Fin-de-la-Guerre*, qui menait du tapage au bal du « Lion Belge » on fut expulsé par le propriétaire. T... apercevant le sous-brigadier Debuigne, l'injuria. Il fut appréhendé mais opposa une très vive résistance et il fallut que l'agent de sûreté lui mît quelques mais-forts au tous-brigadier pour dompter T..., qui proférait des menaces.

Il a été maintenu en état d'arrestation.

Agression

M. Emile Salembier, 40 ans, demeurant rue *Bonne-Nouvelle, 49, à la Croix-Rouge* regagnait son domicile dimanche vers 11 heures 1/2 du soir, lorsque en passant rue du général Bonnaud il fut assailli par 2 hommes et une femme qui le terrassèrent et lui portèrent des coups de talons sur agrammes et parvint à prendre la fuite.

Relevé par des passants M. Salembier a été reconduit à son domicile.

Plainte a été déposée à la police.

Accidents d'usine

Désiré Lertainier, 13 ans, bâcleur à la filature Motte frères, rue des Piats, y a le bout de la dernière phalange de l'annulaire droit écrasé par le doigt d'un renvideur.

Soins du M. le docteur Desreumaux.

Incapacité de travail de 20 jours.

. .

Désiré Pollet, 45 ans, bâcleur à l'établissement Tiberghien frères, rue de Paris, a marché sur des débris de verre dont l'un lui a pénétré dans la plante du pied droit, soins de M. le docteur Bernard. La guérison demandera 3 à 5 jours.

. .

M. Paul Collewaert, 24 ans, aiguiseur à la filature de Bernard Rios, rue du Moulin, était occupé à empiler des balles, lorsqu'il reçut un coup qui lui fractura une côte. Soins de M. le docteur Bonnaud. Incapacité de travail de 15 jours à 3 semaines.

Chute d'un ouvrier maçon

M. Camille Nérauldt, 40 ans, ouvrier maçon, travaillait pour le compte de M. Cattean-Bernrieu, à la construction de l'école rue des Champs, a fait une chûte d'une hauteur de quatre mètres en montant des fenêtres. Entorse du pied droit. Soins de M. le docteur Desbonnet. La guérison demandera un mois environ.

Bagarre place de l'Est

C'est actuellement la ducasse de la Nouvelle Aventure place de l'Est. Dimanche vers 10 h. 1/2 du soir plusieurs individus se livraient à toutes sortes d'extravagances, indignant les gens paisibles. L'un de ces individus Félix Delcuerillerie porta sans motif aucun un coup de tête à un brave homme M. Bourdin mécanicien rue Ste-Barbe qui était là avec son enfant. Le gamin Benoit qui de loin avait vu la scène s'avança et gourmanda Delcuerillerie qui l'outrages.

Ce voulut alors le conduire au poste, mais un second individu, Henri Sury, 23 ans, manœuvre de plafonneur rue de la Paix, chercha à s'opposer à l'arrestation. Il se livra à des voies de fait envers un sieur V... qui prêtait main-forte à l'agent, puis en voyant arriver un second agent, il prit la fuite par la rue de la Cloche, mais fut rattrapé et arrêté rue de Tournai.

L'agent Benoit, resté aux prises avec Delcuerillerie, reçut de celui-ci un coup de tête en plein visage et à la joue et fut tuméfié. Enfin il put en rentrer seul chez lui avec le concours de quelques civils en attendant l'arrivée d'autres agents.

Les individus ont été maintenus en arrestation par M. le commissaire de police du troisième arrondissement.

Un déserteur qui se constitue

Le nommé Henri Fossard, soldat au 9e cuirassiers en garnison à Noyon (Oise), qui avait déserté son corps depuis 2 à 3 ans, s'est constitué prisonnier hier à la gendarmerie de Tourcoing qui l'a conduit à Lille à la disposition de l'autorité militaire.

Un homme trouvé mort à l'abattoir

Hier, vers neuf heures du matin, on a trouvé mort dans un garage à Noyon (Oise), qui avait déserté son corps depuis 2 à 3 ans, s'est constitué prisonnier hier à la gendarmerie de Tourcoing qui l'a conduit à Lille à la disposition de l'autorité militaire.

Un homme trouvé mort à l'abattoir

Hier, vers neuf heures du matin, on a trouvé mort dans un garage à Noyon (Oise), qui avait déserté son corps depuis 2 à 3 ans, s'est constitué prisonnier hier à la gendarmerie de Tourcoing qui l'a conduit à Lille à la disposition de l'autorité militaire.

Cet homme était un malheureux sans famille, qui avait été dernièrement à l'abattoir et faisait des courses pour l'un et pour l'autre moyennant quelques sous et des verres.

Le cadavre a été dirigé sur la morgue de l'hôpital civil.

M. le docteur Mahieux, qui a constaté le décès, pense qu'il a pu être causé par une congestion *provoquée par l'alcool.*

En descendant du tramway à la marche

Hier vers 40 heures 1/2 du matin, M. Félix Lorthiois, qui se trouvait sur un car venant de la gare des France, voulut descendre à la marche rue Nationale, 40 à 15 mètres avant l'arrêt de la place de l'Hotel de Ville.

M. Lorthiois ramassa une pelle de première classe, dans un choix, s'est blessé au côté gauche du visage et au bras gauche.

Il fut relevé par un citoyen qui passait en condisant une brouette.

Il fut conduit au café du *Centenaire* où il se débarbouilla et prit un cordial.

En sortant, M. Lorthiois qui, sur le premier moment ne se plaignait pas trop, déclara qu'il avait « un mal de chien ! » et soutenait de son bras valide son autre bras hypothéqué.

Il ne rigoloit pas du tout et cela se prononçait.

Mais la Compagnie des tramways n'a qu'à bien se tenir, M. Lorthiois doit fortement songer à lui intenter un procès.

Union sportive tourquennoise. — Dimanche matin les membres actifs de U. S. T. ont révélé d'ardeur dans les différents exercices du saut en hauteur, des courses, du saut à la perche et du lancer du poids.

La course de 100 mèt. a réuni de nombreux partenaires. Les quelques sorties faites cette année la finale et sont arrivés dans l'ordre suivant : Malfait, Dutholt J., D'Hesmy, Bonte.

Dans le lancement du poids les meilleures distances sont fournies par Malfait, Dutholt et Derousseaux, P.

Saut en hauteur : Malfait, Dutholt à 1 m. 40.

Saut à la perche : *Derousseaux, P.*

Rappelons que l'entraînement athlétique aura lieu, en plus du dimanche, le mardi et le vendredi dès 8 h. de soir.

C'est avec plaisir que nous mentionnons la double victoire de notre camarade Cohem (U. S. T.) qui a remporté un premier prix de tenue et un quatrième prix d'ensemble au concours d'escrime organisé par l'académie d'armes de Lille.

HALLUIN

Exploits d'une brute. — Samedi soir, vers huit heures, le sieur Julien Verscheure, 30 ans, demeurant à Halluin, entra au cabaret Cornard, rue des Processions, et requisitionna des son entrée les paisibles consommateurs qui s'y trouvaient.

La cabaretière voulut faire cesser cet individu et le faire sortir de son établissement ; mal lui en prit, car Verscheure s'emparant d'une table, lui en décocha un violent coup sur le nez et la roua de coups de poing et de pied.

Les consommateurs intervinrent Mme Cornard et lui prodiguèrent les premiers soins, pendant que cette brute sortait tranquillement et se rendait au café du Sud avec l'intention de renouveler en cet établissement les exploits précédents.

Mais il n'en eût pas le temps, quelques personnes qui s'y trouvaient, se chargèrent, après insultes de sa part, de le faire sortir avant tous les honneurs dus en cette occurence.

Ce que voyant Verscheure eût l'audace de porter plainte au commissaire de police.

Le soir vers 11 heures, il voulait défoncer la porte de M. Méros ou un baptême avait lieu, au point que Mme Méros, qui relevait de couches, en est malade depuis.

Cet individu peu recommandable, est noissesseur d'un casier judiciaire bien chargé de condamnations, tant en France qu'en Belgique.

Procès verbal lui a été dressé : 4° pour coups et blessure ; 2° pour violences légères.

RONCQ

Hier après midi, le bruit courait à Roncq, qu'un suicide par submersion venait d'avoir lieu au Blanc-Four. Les faits étaient heureusement exagérés et se réduisient à ceci. Le sieur D..., ouvrier journalier, chez M. Dorgeville, demeurant à Roncq, s'était noyé dans un rivet chez son patron, se paya d'abord une cuite copieuse en compagnie de sa mère, et sous l'influence de l'alcool sans doute, fit bantié de l'idée du suicide.

A cet effet, il se dirigea, vers la ferme Castel, et prit un bain de pieds dans la mare destinée aux bestiaux, ce qui sans doute à dû lui rafraîchir les idées.

Des personnes le retirèrent, par bonté d'âme, et le conduisirent à l'estaminet du Tonkin, où M. Dorisse, commissaire de police, de Roncq, est venu lui demander des nouvelles de sa santé, croyant comme tout le monde du reste, que le suicide était consommé.

LINSELLES

Outrages aux agents. — Dimanche soir vers 6 heures deux individus, dont un nommé Catteau, habitants de Roncq, se trouvaient à la place de Linselles.

Ils montèrent sur les chevaux de bois, et quand le patron vint pour percevoir le prix de leurs places, répondirent par un refus catégorique.

Ce dernier appela les gardes-champêtres qui mirent les individus en demeure de satisfaire le tenancier.

Catteau et son camarade ne l'entendirent pas ainsi et envoyèrent d'abord les gardes se promener, une discussion surgit et on en vint aux coups, les gardes eurent toutes les peines du monde à les incarcérer.

La gendarmerie d'Halluin est descendue hier sur les lieux pour procéder à une enquête et ce vendredi sans doute avec les inculpés qui seront conduits à Lille.

BONDUES

Affaire de mœurs. — Hier vers 4 heure après-midi, Mlle M..., demeurant à Bondues, fit la rencontre au Vert-Bois, carrière Devemy, de deux individus les nommés L. D..., 25 ans et Arthur R..., 30 ans, qui lui tinrent des propos gaillards et l'invitèrent à les entendre ce dont elle se refusa.

Léon D..., se rua sur la jeune fille et la renversa, voulant lui faire subir les derniers outrages.

A ses cris des personnes accoururent et s'emparèrent des deux hommes, qui cherchaient à fuir et les remirent entre les mains du garde Dubar, qui les incarcéra, attendant que la gendarmerie vienne les prendre pour les conduire à Lille.

Nous reviendrons demain sur cette affaire.

TRIBUNE PUBLIQUE

La Grève des Trieurs du Peignage de MM. Mallart et Cie

Nous recevons de MM. Mallart et Cie la nouvelle lettre suivante :

Tourcoing, le 36 juin 1899.

Monsieur le Rédacteur en Chef
du Journal de Roubaix-Tourcoing,

Permettez-nous de répondre quelques mots aux observations dont vous avez fait suivre notre lettre d'hier.

En rétablissant quelques faits, peut être aiderons-nous à la terminaison de la grève.

Nous avons reçu la *lettre* correctement « toutes » les délégations qui se sont présentées.

Nous désirer le droit de faire faire apprentis trieurs, voilà le véritable objet de la grève. Les trieurs veulent maintenant l'éluder et le transformer en une question de salaire. Mais nous ne pouvons satisfaire n'a pas pu faire l'objet de la grève, puisque la salaire est aussi été alloué aux apprentis n'a jamais été fixé.

Les délégués que nous avons reçu la semaine dernière ne nous ont jamais rien dit à ce sujet. Voici notre manière de voir. à égalité de production en qualité et quantité, égalité de salaire. Rien n'est plus juste.

La délégation que nous avons reçue ce matin nous a dit que les trieurs demandaient qu'il ne soit plus à la cible, comme appréciée, que des fils des frères de trieurs, *à l'exclusion de tout autre ouvrier.*

Est-ce bien compatible avec la liberté du travail ? A cela nous répondons : les tuile quelques qui sont chez nous quels qu'ils soient, doivent être mis à la cible d'après leurs capacités et leur ancienneté. Ces ouvriers sont entrés chez nous avec la perspective assurée, d'après les précédents, de devenir trieurs ; c'est en quelque sorte un droit qui leur appartient, et nous voulons leur sauvegarder ce droit.

Mais pour montrer que nous sommes guidés par le plus grand esprit de conciliation, nous voulons bien, quand la grève sera terminée, recruter de préférence, si nous en trouvons suffisamment, les *nouveaux tels quelleurs parmi les fils ou frères des* trieurs. N'est-ce pas là ce que demandent les trieurs ? Il ne fallait pas faire grève pour obtenir cela.

Nous espérons bien ne plus avoir à vous entretenir de cette regrettable affaire de grève et vous présentons nos sincères salutations.

Albert MALARD et Cie.

MM. Malard et Cie se montrent aujourd'hui beaucoup plus habiles qu'hier dans leur argumentation, mais ils ont soin de ne pas répondre à quelques-unes des points que nous avions soulevés.

Nous livrons leur lettre à l'examen attentif des ouvriers. C'est de eux qu'il appartient de la juger et de la discuter.

CONSEIL PRECIEUX

Nous consultons à tous ceux (hommes, femmes, adultes et enfants) atteint des affections **d'influenzas, bronchites, Fluxions de poitrine**, etc., etc., de faire un usage régulier de l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES, s'ils veulent rétablir en peu de temps les forces perdues et reconforter leur sang.

C'est, en effet, le meilleur tonique que l'on puisse prendre, puisqu'il est soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et de QUINQUINA de qualité tout à fait supérieure.

Au vente chez les médecins, connaissant ce prodigieux aperitif, ne contredira notre affirmation.

Dans tous les Cafés et les bons Cafés.

Exiger l'étiquette sur la bouteille pour éviter les contrefaçons, déjà bien nombreuses et contre lesquelles nous nous proposons de sévir rigoureusement.

LA CENTRALE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
VINS ET SPIRITUEUX
33, rue Blanchemaille, ROUBAIX
Seule Société coopérative distribuant à ses Actionnaires **95 0/0** de ses bénéfices et accordant immédiatement **20 0/0** sur le montant des factures.
EMISSION
d'une série de 1,000 Actions de 25 fr.
Une action entièrement libérée est remise à tout acheteur qui abandonne au profit de la caisse sa remise sur 250 francs d'achat.
Une action entièrement libérée est remise en souscrivant contre 50 francs en espèces.
Les actionnaires de la *Centrale* peuvent se procurer le bénéfice de la coopération sur les articles bière et charbon.
Que les personnes économes nous entendent et comprennent combien il est bon de se grouper.

VILLE DE WATTRELOS
(au Crétinier)
BLANCHISSERIE MODERNE
Société au Capital variable
par Actions de 100 fr. chacune divisible par quart
Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, ainsi que le public, que l'Usine fonctionne à partir de ce jour, et que les voitures se rendront à domicile pour prendre le linge.
Prière de nous adresser les ordres, soit directement à l'Usine, soit aux adresses ci-dessous : **MM. Bernard**, géomètre-expert, rue de Lille, 39 ; **Bénard père**, rue Neuve, 19 ; **Bénard**, Grande-Place; **Honoré-Casier**, rue Carnot, à Wattrelos; **Augustin Morel**, rue des Piats, 20, à Tourcoing ; à l'Usine **Blanchisserie Moderne**, à Wattrelos (Crétinier).
Les Administrateurs.

DOCTEUR MERLIER
148, rue de Lannoy
Consultations gratuites tous les jours, de 2 *heures à 9 heures, pour maladies générales* (Estomac, cœur, poumon, etc.)
Mardis et jeudis, de 2 heures à quatre heures, consultations spéciales de maladies de la peau et syphilitiques.
Les malades sont priés de prendre leur urine avec eux et ne pas tousseut, leurs crachats.
Visites en ville. n.o.

COMPAGNIE FINANCIÈRE
Belge-Française
Société anonyme au capital de 2,500,000 f.
Siège Social à Bruxelles, 17, rue Neuve
AGENCES :
Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, Place de la République, 16 bis.
Hautmont, Place St-Anne.
Valenciennes, Passage Bocs.
Douai, 11, rue Léon-Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3, rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Banque.
Armentières, 5, rue des Roseurs.
La Compagnie Financière Belge-Française fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites, toutes
Opérations de Bourse au comptant — **Opérations à forfait** — *Titres contre espèces* — **Opérations de Banque et d'Escompte.**
Elle délivre sans frais, à ses clients, un nombre de valeurs inscrites à la cote de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente **au courtage de 1/100e** et au cours moyen de la journée.
Ordres de Bourse sur toutes les places françaises et étrangères
Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales
Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance.

ASTHME & CATARRHE
Guérison par les Cigarettes et Papier **ESPIC**
Exigez le nom ESPIC sur chaque Cigarette et Papier. Pharmacies et Magasins de Fournitures Médicales.

BRASSERIE
Union St-Amand
39, Rue Saint-Amand
ROUBAIX
Le Conseil d'administration porte à la connaissance du public qu'une certaine quantité d'**Actions à 25 Francs** sont encore disponibles.
On peut souscrire : Au siège social, 39, rue Saint-Amand, ou à Bar du Téléphone, 40, rue Neuve, où par lettre adressée à M. le Président de la Brasserie.
Les brasseurs ont actuellement en pleine prospérité. Toutes les bières fabriquées sont de fine qualité, d'un goût agréable et absolument pures.
Ouvriers et employés soucieux de vos intérêts, n'hésitez pas à souscrire.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché aux bestiaux de la Villette
du 26 juin 1899

	Amenés	Vendus	1re qlté.	2e qlté.	3e qlté.	Prix extrêmes.
Bœufs	3.500	3.000	41	34	24	1.40 à 1.56
Vaches	1.023	1.000	40	32	1.00	0.80 à 1.56
Taureaux	219	212	1.12	1.04	0.96	0.84 à 1.12
Veaux	1.488	1.436	1.96	1.80	1.64	1.40 à 2.08
Moutons	14.278	17.572	1.90	1.70	1.50	1.30 à 2.08
Porcs	3.165	3.165	1.48	1.38	1.28	1.10 à 1.56

FINANCES

Paris, le 26 juin 1899.

Le bruit courait que le ministère serait certain d'une majorité, nos rentes sont mieux tenues :

Le 3 0/0 à 101.35.

Le 3 1/2 0/0 à 102.45

Les établissements financiers sont en légère reprise :

Le Crédit Foncier à 727.

Le Comptoir National d'Escompte à 615.

Le Crédit Lyonnais à 953.

La Banque française d'émission à 145.

La Société Générale très ferme à 603. Cette dernière perte son capital de 120 à 150 millions par l'émission au prix de 316.25 de 80.000 actions de 500 francs de moitié et réservées par préférence aux actionnaires anciens, elle constitue aussi en ce moment la Société générale électrique au capital de 12.500.000 fr. et 25.000 actions.

Bec Auer 515.

Action du Golon 110.

Le groupe des valeurs de la Banque spéciale des valeurs industrielles reposant sur des affaires sérieuses, la baisse ne doit être que passagère.

Actions de la Banque nationale de l'Industrie introuvables à 200 fr. avec marge de nouvelle hausse à raison de la prochaine création d'une société d'éclairage électrique pour les communes.

Demandes de plus en plus actives en actions de la Minerve à 32 fr.

Les obligations de 100 fr. de la société des Engrais supérieurs des Ardennes, garanties hypothécairement offrent un prix de 90 fr. au lieu de 2.33 net et une prime de 10 fr. très appréciable étant donné l'intérêt de remboursement de 15 ans.

On recherche à 155 fr. les parts de l'Optique la lune à un mètre.

4 60 fr. les 6dièmes d'actions de Paris en 1900 bonnes à acheter dans ce moment de baisse générale.

Les actions du Combat naval à 50 fr.

L'action des établissements Basset qu'on trouve à la banque Bonnaz, 17, rue Molière, a de nombreuses demandes à 105 fr.

Chemins de fer français plus actifs.

MARCHÉ A TERME
*de Roubaix-